

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Municipales-questions-aux>



# Municipales : questions aux candidats

- INITIATIVES -

Date de mise en ligne : lundi 18 février 2008

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

A l'occasion des élections municipales ( nous avons pris une initiative similaire lors des législatives ), nous avons adressé ce questionnaire aux différents candidats.

### 1) Laïcité :

- ▶ Que pensez-vous des discours prononcés par notre Président de la République au Latran (20 décembre 07) et à Riyad (14 janvier 08) ?
- ▶ Vous engagez-vous à respecter personnellement, dans le cadre de votre mandat, la neutralité qu'impose la loi générale au représentant de la République face aux religions et idéologies organisées ? OUI - NON
- ▶ Actuellement, la laïcité est qualifiée par certains de « positive », « ouverte », « plurielle »...Etes - vous favorable à une modification des articles 1 et 2 de la loi de 1905 ? OUI - NON
- ▶ Votre projet prend-il en compte la laïcité dans son application locale ? Comment ?
- ▶ Si vous êtes soumis à des revendications de type communautariste (construction de lieu de culte, horaires de piscine particuliers, signes ostentatoires...), quelle sera votre position ?

### 2) Ecoles :

- ▶ L'école publique, dont l'un des principaux objectifs est d'éduquer l'enfant hors de toute influence philosophique ou religieuse, sera-t-elle dans vos premières priorités ?
- ▶ Etes-vous favorable à l'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 ? OUI - NON
- ▶ Quelle est votre position concernant la scolarisation des enfants de 2 ans ?

### 3) Obsèques

- ▶ Rien n'est prévu, à Concarneau, pour que la partie des obsèques ( civiles ou religieuses) se déroulant au cimetière, puisse s'effectuer dans des conditions toujours satisfaisantes. Avez-vous pensé à la création d'un lieu pour le dernier hommage, un lieu approprié, propice au recueillement, au calme et à l'abri des intempéries ? ( cf. Allemagne )
- ▶ Imagineriez-vous que puisse s'effectuer, comme cela se fait dans certaines communes (uniquement à la demande des familles), un hommage au citoyen, par un représentant de la collectivité ?

.

